

DECOMPTE DE PRESTATIONS

N° ADHERENT 15072569 - ANNE MARIE THOMAS
VITAMAGD



Correspondance

RADIANCE GROUPE HUMANIS
SERVICE PRESTATIONS SANTE
45953 ORLEANS CEDEX 9

N°Cristal 09 77 400 550 APPEL NON SURTAXÉ

Fax : 01 58 82 40 39

Espace client sécurisé sur humanis.com

MME THOMAS ANNE MARIE
67 BD EXELMANS
75016 PARIS

✂ **PARTIE HAUTE A RETOURNER AVEC TOUTE CORRESPONDANCE**

ANNE MARIE THOMAS - N° S.S. 2 26 11 75 119 227-61

fsdefss.2108.040754.pg1.1-4595

VOS REMBOURSEMENTS DE SOINS

Edité le 20.08.2018

Date	Nature des prestations	Dépense	Base S.S.	Remboursement S.S.	Remboursement autre mutuelle	Notre remboursement
Dossier n° : N 18 201 42052 - Reçu le 20.07.2018 - traité le 20.07.2018						
Pour ANNE MARIE THOMAS						
17.07.2018	CONSULTATION SPECIALISTE	25,00	25,00	17,50		7,50
Virement sur le compte FR7630056000820082005674347 de la somme de 7,50 €						

La partie haute de ce décompte permet de vous identifier et de faciliter ainsi le traitement de toutes vos démarches auprès de notre organisme.

Toute demande d'information sur vos remboursements doit être effectuée au plus vite et dans un délai maximum d'un an.

✂ PARTIE HAUTE A RETOURNER AVEC TOUTE CORRESPONDANCE

REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS MEDICAUX

Nous procédons aux règlements de vos dossiers après réception des informations concernant vos frais médicaux.

**Avec
télétransmission directe
du régime obligatoire
(système NOEMIE)** Vous n'avez aucune démarche à effectuer sauf pour certains frais (optique, dentaires...) où certains justificatifs doivent nous être fournis.
Attendez que nous vous les demandions avant de nous les adresser accompagnés du décompte y faisant référence.

**Sans
télétransmission directe
du régime obligatoire
(système NOEMIE)** Votre prochaine demande de remboursement doit être accompagnée de la partie haute de ce décompte ainsi que (selon le cas) :

des décomptes originaux de votre régime obligatoire (Sécurité Sociale, Mutualité Sociale Agricole,...) accompagnés, éventuellement, des justificatifs des dépenses engagées pour certains frais (optique, dentaires...). Les photocopies ne sont admises que lorsqu'un autre organisme complémentaire est préalablement intervenu. Dans ce cas, il convient de joindre à votre envoi, les décomptes originaux émanant de cet organisme.

des factures originales indiquant le montant du ticket modérateur ou les frais réellement engagés pour les dépenses non remboursées par votre régime obligatoire.

des attestations de refus de prise en charge par votre régime obligatoire.

Remarque :

Pour bénéficier de l'allocation maternité ou d'adoption éventuellement prévue dans votre contrat, adressez-nous **un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille ou une copie du certificat définitif d'adoption.**

CHANGEMENT DE SITUATION

Coordonnées bancaires Adressez-nous un nouveau RIB accompagné de la partie haute de ce décompte.

Coordonnées postales Adressez-nous la partie haute de ce décompte modifiée ou accompagnée d'un courrier.

Changement de situation N'oubliez pas de nous informer de tout changement de situation familiale ou professionnelle pour vous-même et vos bénéficiaires.